

Leo Stevens

PUUR & PERSOONLIJK VERMOGENSBEHEER

GESTION DE PATRIMOINE

Tarification All-in

- Pour des portefeuilles inférieur à 1 moi EUR : 1,20%
- Pour des portefeuilles supérieur de 1 moi EUR et inférieur à 5 moi EUR : 1,00%
- Pour des portefeuilles supérieur de 5 moi EUR et inférieur à 10 moi EUR : 0,80%
- Pour des portefeuilles supérieur à 10 moi EUR : 0,60%
- Ce forfait couvre :
 - tous les frais de gestion, les droits de garde et les frais administratifs recurrents
 - tous les frais de transaction et de souscription (courtage, droit fixe et frais des contreparties)
 - tous les frais liés à l'encaissement des coupons et au traitement des opérations sur titres
 - l'utilisation du service "estate planning" pour les clients existants avec un portefeuille minimal de 500.000 EUR.
- La rémunération n'est pas calculée sur les fonds propres « LS Value Equity » détenus en portefeuille. Elle est facturée trimestriellement au prorata, avec un minimum de 300 EUR (+21 % TVA) par trimestre. La rémunération s'entend hors TVA, taxes boursières, précompte mobilier ainsi que des frais facturés au sein des fonds et des trackers par leurs gestionnaires. Les rétrocessions perçues sur la commission de gestion des fonds de tiers sont toutefois intégralement rétrocédées.

GESTION CONSEIL

Commission de gestion conseil : 0,60%

- Ce forfait couvre :
 - tous les frais de gestion conseil, les droits de garde et les frais administratifs recurrents
 - tous les frais liés à l'encaissement des coupons et au traitement des opérations sur titres
 - l'utilisation du service "estate planning" pour les clients existants avec un portefeuille minimal de 500.000 EUR.
- La rémunération n'est pas calculée sur les fonds propres « LS Value Equity » détenus en portefeuille. Elle est facturée trimestriellement au prorata, avec un minimum de 1.000 EUR (+21 % TVA) par trimestre. La rémunération s'entend hors TVA, taxes boursières, précompte mobilier, frais de transaction et frais d'entrée, ainsi que des frais facturés au sein des fonds et des trackers par leurs gestionnaires.

Frais de transaction

- Frais de courtage pour actions (tous les bourses), obligations, fonds d'investissement, or physique : 0,60%
- Le frais de courtage minimale applicable ainsi que le droit fixe sont les mêmes que pour les clients qui ne sont pas en gestion conseil (voir infra).

FRAIS DE TRANSACTION POUR LES COMPTES SANS MANDAT GESTION CONSEIL OU DE PATRIMOINE

Frais de service : 0,10%

- Ce frais couvre :
 - tous les droits de garde et les frais administratifs recurrents
 - tous les frais liés à l'encaissement des coupons et au traitement des opérations sur titres
- La rémunération n'est pas calculée sur les fonds propres « LS Value Equity » détenus en portefeuille. Elle est facturée trimestriellement au prorata, avec un minimum de 250 EUR (+21 % TVA) par trimestre. La rémunération s'entend hors TVA, taxes boursières, précompte mobilier, frais de transaction et frais d'entrée, ainsi que des frais facturés au sein des fonds et des trackers par leurs gestionnaires.

Leo Stevens

PUUR & PERSOONLIJK VERMOGENSBEHEER

Les frais de conservation pour l'or et l'argent physiques ne sont pas inclus dans le frais de service et s'élèvent à 0,80 % (+21 % TVA) par an.

1. Actions et autres titres cotés en bourse

- Frais de courtage pour toutes les bourses	:	0,80%
→ Minimum par ordre pour Euronext, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre et USA	:	€ 12,50 (contre-valeur)
→ Minimum par ordre pour les autres bourses européennes	:	€ 35,00 (contre-valeur)
→ Minimum par ordre pour la Vente Publique Euronext	:	€ 75,00 (contre-valeur)
→ Minimum par ordre pour toutes les autres bourses	:	€ 50,00 (contre-valeur)
→ Minimum par ordre pour des droits de souscription	:	€ 0,00
- Frais de courtage en Vente Publique Euronext (« Expert market »)	:	1,50%
- Coûts supplémentaires pour les bourses étrangères situées en-dehors de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord	:	0,40%
2. <u>Obligations</u>		
- Frais de courtage pour toutes les durées	:	0,80%
- Frais de courtage en Vente Publique Euronext (« Expert market »)	:	1,50%
→ Minimum par ordre pour la Vente Publique Euronext	:	€ 75,00 (contre-valeur)
3. <u>Fonds d'investissement</u>		
- Frais de courtage pour tous les fonds	:	0,80%
→ Minimum	:	€ 35,00 (contre-valeur)
4. <u>Or physique</u>		
- Frais de courtage	:	0,80%
5. <u>Droit fixe</u>		
- Droit fixe d'actions, d'obligations et de fonds d'investissement	:	€ 15,00
- Droit fixe de transactions avec règlement nominative	:	€ 250,00

INTÉRÊTS

- Intérêts créditeurs		
→ Seulement en EUR et USD. La société de bourse ne peut pas gérer d'intérêts elle-même, elle ne peut que transférer les intérêts qu'elle reçoit. L'intérêt créditeur dépend des fonds qui peuvent être placés et des intérêts qu'elle reçoit pour cela des banques impliquées.		
- Intérêts débiteurs : taux de dépôt interbancaire (minimal de 0%), plus 5,00%		

CHANGE

- Marge de change lors d'un achat ou une vente d'un solde en non-Euro	:	0,50%
---	---	-------

FRAIS ADMINISTRATIFS OCCASIONNELS

1. <u>Décompte titres</u>		
- Frais d'administration pour la récupération de retenue à la source <i>par encasement dividende</i> (France)	:	€ 50,00 (+21% TVA)
- Frais d'administration pour la procédure simplifiée (France)	:	€ 100,00 (+21% TVA)
- Mise de valeur au nominatif	:	€ 200,00 (+21% TVA)
2. <u>Frais de transfert</u>		
- Virements internationaux (non EUR, EUR en-dehors de la zone Euro)	:	€ 25,00 (+21% TVA)
- Encaissement de chèques étrangers	:	€ 25,00 (+21% TVA)
- Frais de transfert titres par ligne de titre	:	€ 100,00
3. <u>Frais administratifs</u>		
- Opposition/saisie sur titres par des tiers/question d'un client (par an)	:	€ 125,00 (+21% TVA)
- Poste Restante (lorsque le délai d'enlèvement du courrier) (par an)	:	€ 75,00 (+21% TVA)
- Participation à l'assemblée générale (AG) ou à l'AG extraordinaire	:	€ 250,00 (+21% TVA)
- Lettre recommandée de mise en demeure (par lettre)	:	€ 50,00 (+21% TVA)
- Lettre de mise en demeure normalisée (par lettre)	:	€ 25,00 (+21% TVA)
- Duplicata (extraits de comptes, estimations de portefeuille, etc.)	:	€ 50,00 (+21% TVA)
- Recherches d'archives, par pièce & réimpression de docs (par ½ hr)	:	€ 50,00 (+21% TVA)
- Frais de dossier en cas de vente forcée des titres saisis	:	€ 1.000,00 (+21% TVA)